

INTRODUCTION

Né en 1897, le jeune Gaston Monnerville, nourri des vertus humanistes et républicaines transmises par l'école laïque, quitta à l'âge de douze ans sa Guyane natale pour poursuivre sa scolarité, comme tous les bons élèves de son temps, en France métropolitaine. Il achèvera ses études par une double licence de Lettres et de Droit, suivie d'un doctorat en Droit, obtenu avec une thèse sur « l'enrichissement sans cause ».

Probablement marqué par les injustices subies par son père, révoqué arbitrairement de l'administration, Gaston Monnerville choisit la carrière d'avocat et s'inscrit d'abord au barreau de Toulouse, puis à celui de Paris, où il eut pour patron l'un des ténors du Palais, César Campinchi.

Gaston Monnerville, brillant intellectuel noir, semble alors se destiner à une vie définitivement parisienne. Il épouse en 1923 une jeune fille de bonne famille originaire de la Haute-Garonne, et s'attache à poursuivre son intégration sociale en suivant maître Campinchi, auquel il voue une admiration non dissimulée et à qui le lie bientôt une amitié profonde, dans les salons, les concerts, les expositions ; ses activités maçonniques contribueront également à cette intégration, et le familiariseront avec la philosophie des Lumières et les idées des grands abolitionnistes comme l'abbé Grégoire et Victor Schœlcher.

Fier d'appartenir à « l'écurie » Campinchi, et conscient de la nécessité de s'imposer professionnellement et socialement, Gaston Monnerville apparaît à cette époque comme un homme prudent, respectueux des hiérarchies, travailleur, soucieux d'être intégré dans les cénacles parisiens et de se construire un réseau de relations utiles, d'acquérir, en un mot, de l'entregent.

S'il fréquente quelques coloniaux — des Guyanais, des Antillais et des Africains — animé par une nostalgie sentimentale, ce sont pour la plupart des membres de professions libérales ou des hauts fonctionnaires, parfaitement intégrés au mode de vie métropolitain, assimilés à la culture française et soucieux de poursuivre leur promotion sociale grâce à leurs mérites. On discute alors dans les salons des réformes possibles ou souhaitables pour éliminer les perversions du système colonial, sans le remettre fondamentalement en cause, car on se méfie de l'action politique.

On croit à l'émancipation de l'individu par l'éducation et l'instruction reçue à l'école laïque, à la formation progressive d'une élite, à l'élévation de la conscience civique et politique de l'homme colonial. Des réformes institutionnelles devront alors intervenir pour prendre en compte ce mouvement de renouveau.

C'est dans ce contexte qu'intervient en 1931 le procès à Nantes des Cayennais inculpés après les émeutes ayant suivi la mort de Jean Galmot en 1928. Gaston Monnerville est alors brutalement ramené à la réalité coloniale de son pays d'origine, qu'il a quitté à l'âge de douze ans, vingt ans auparavant.

Comment fut-il contacté pour assurer la défense des inculpés Iqui et Hibade, puis de l'ensemble des Cayennais ? Nos recherches ne nous ont pas permis de le découvrir. On peut simplement conjecturer que malgré sa longue absence, Gaston Monnerville informait sa famille de l'évolution de sa vie et de sa carrière, et que les réseaux d'amitié et de parenté se mobilisèrent pour solliciter le jeune avocat. Le rôle d'Henri Torrès fut sans doute également décisif. Appelé par l'écrivain René Maran, d'origine guyanaise, celui-ci fut d'une certaine façon l'organisateur de la défense des inculpés cayennais. Au procès, sa plaidoirie brillante fut saluée par la presse. Mais celle de Gaston Monnerville marqua davantage les esprits et les cœurs. Elle fut jugée déterminante dans la décision d'acquiescement des inculpés.

Ayant ainsi, et de quelle façon, repris contact avec ses origines, avec ses racines culturelles, avec — peut-être — sa « négritude », Gaston Monnerville pouvait dès lors, sans renier ses choix premiers, consacrer son temps, son talent, son ambition à son pays.

Ayant refusé des propositions venues de la Martinique, pays d'origine de sa famille, Gaston Monnerville n'hésita pas longtemps avant d'accepter les propositions des notables guyanais venus le solliciter pour les élections législatives de 1932.

Mais Gaston Monnerville n'était pas homme, et ne le sera jamais, à se laisser porter par un enthousiasme aveugle. Avant de s'engager dans la carrière politique, il se rend en Guyane afin de juger par lui-même de son degré de popularité parmi les électeurs guyanais, et des caractéristiques de la campagne électorale.

Après un court séjour en Guyane, celui que les Guyanais ont déjà surnommé « Ti-Momo » acceptera d'être candidat aux législatives de mai 1932.

On peut aujourd'hui légitimement s'interroger sur les raisons qui ont poussé ce juriste passionné par sa profession, reconnu pour sa rigueur intellectuelle et ses qualités d'orateur, plus accoutumé au rythme feutré des salons parisiens qu'aux débordements d'une campagne, à se laisser séduire par la perspective d'une carrière politique en Guyane.

La reconnaissance abondamment manifestée d'une population prompte à s'enflammer aurait-elle suffi à entraîner Monnerville ? Sans doute pas.

L'aventure récente de « papa Galmot » (mort, sans doute assassiné, en 1928), lui aussi porté par une popularité passionnée, n'était pas de nature à l'y encourager.

Plus probablement, Gaston Monnerville fut poussé par le sentiment d'avoir à poursuivre une mission que le procès de Nantes lui avait — au sens photographique du terme — révélée : il lui fallait assurer la défense des droits des citoyens d'outre-mer dans la famille républicaine française; il fallait parfaire l'œuvre d'émancipation des Noirs commencée par un abbé Grégoire ou un Schœlcher, mettre fin à l'arbitraire des gouverneurs et à la corruption des mœurs politiques; il fallait faire des hommes d'outre-mer des citoyens à part entière, à la fois à leurs propres yeux et aux yeux de la nation française.

Son élection à la députation en 1932 bouleversa l'échiquier politique guyanais, sclérosé depuis longtemps par des conflits d'intérêts animés par des clans familiaux, dont les ficelles étaient tirées par un gouverneur d'autant plus puissant qu'il était éloigné de la métropole. Membre du parti radical-socialiste, Gaston Monnerville dénonça sans relâche le sectarisme et entreprit d'élever le débat politique et d'en renouveler les termes. Il travailla ainsi à organiser un développement économique qu'on qualifierait aujourd'hui de « durable », fondé sur des productions agro-industrielles (rhum, banane, sucre); à établir des infrastructures indispensables (port, route); à revaloriser l'image de la Guyane, à faire reconnaître comme digne d'intérêt par la « mère-patrie » ce « territoire » colonial (suppression du bagne, commémoration du Tricentenaire du rattachement à la France en 1935).

Jusqu'en 1940, le radical-socialiste Gaston Monnerville et ses partisans, plus monnervillistes à vrai dire que radicaux-socialistes, dominèrent de façon hégémonique le paysage politique: municipalités — en particulier celle de Cayenne — Conseil général et députation.

Parallèlement, Gaston Monnerville entra au gouvernement en 1937 et y impose, comme à la Chambre des députés, sa clairvoyance et sa parfaite connaissance des dossiers de l'outre-mer. Son prestige en est encore accru en Guyane.

Mais à Cayenne, où Monnerville ne se rend que rarement et où il laisse une grande liberté de manœuvre aux responsables locaux, les intrigues, les rivalités, les collusions vont bon train. La guerre, cause de l'interruption des communications entre Monnerville et ses partisans guyanais, sera finalement l'occasion pour son bras droit, son homme lige, Albert Darnal, de rejoindre le camp de ses adversaires.

Engagé volontaire dans la Marine, Monnerville résista ensuite activement au régime de Vichy, dont les lois racistes heurtèrent de plein fouet ses convictions républicaines. Loin de la Guyane, privé d'informations et dans l'impossibilité d'en donner lui-même, il restera largement ignorant des mutations de fond qui affecteront la société et l'économie guyanaises après 1945 : une nouvelle génération arrive à l'âge des responsabilités, alors que l'an-

cienne compte bien retrouver, après l'épisode vichyste, ses postes et pouvoirs d'avant-guerre; la guerre a ruiné l'économie, déjà peu florissante; les productions agricoles, forestières, aurifères se sont effondrées; la culture de la banane a dû être abandonnée faute de pouvoir être exportée.

Monnerville perdra en 1946 son siège de député et abandonna dès lors toute carrière politique en Guyane, pour une carrière sénatoriale qui le conduisit aux plus hautes responsabilités, puisqu'il fut pendant vingt-deux ans le troisième personnage de l'Etat.

Son nom reste pourtant attaché aux lois de départementalisation, votées en mars 1946, qui firent des quatre «vieilles colonies» des départements d'outre-mer et de leurs habitants des citoyens français à part entière, ambition fondamentale de Gaston Monnerville depuis au moins 1931.

Le premier préfet de Guyane, Robert Vignon, fut nommé en août 1947, contre l'avis de Gaston Monnerville, qui défendait la nomination du gouverneur Peset, au nom de la continuité d'une politique de développement.

Lorsque, en cette fin de vingtième siècle, l'on considère la carrière de Gaston Monnerville, on ne peut manquer d'être frappé par un paradoxe.

En effet, député de la Guyane pendant quatorze ans (1932-1946), l'avocat du procès de Nantes, l'un des principaux acteurs de la suppression du bagne de Guyane, l'un des principaux auteurs des lois de départementalisation, Gaston Monnerville a dû attendre l'année de son centenaire pour figurer dans la galerie des grands hommes guyanais. En interrogeant des témoins de l'époque, on constate que la présidence du Sénat occupée par Monnerville pendant vingt-deux ans, leur inspire même une sorte de dédain, comme étant le résultat (ou la cause ?), à leurs yeux, de l'abandon de la terre natale.

Il est vrai que d'une façon générale, l'histoire de la Guyane a longtemps été méconnue des Guyanais eux-mêmes.

Les raisons de cette ignorance sont complexes; elles sont liées entre autres au système colonial d'enseignement¹.

Mais, concernant Monnerville, on pourrait dire qu'il n'a, jusqu'à une date récente, laissé dans l'opinion publique guyanaise qu'une image en creux. La tradition orale n'a en effet retenu que la dernière période de l'histoire guyanaise de Gaston Monnerville : les campagnes électorales de 1945-46, lors desquelles Monnerville fut malmené par ses adversaires, son activité de résistant mise en doute, sa position par rapport à De Gaulle jugée peu claire, son action de député contestée (*Monnerville n'a rien fait*, répétaient ses adversaires). Le fait en outre que Monnerville ne revint plus en Guyane jusqu'à la fin de sa vie (sauf à deux brèves reprises : en 1950, à l'occasion d'une escale sur la route du Brésil, et en 1984, à l'invitation du Conseil régional de

1 Voir MAM LAM FOUCK, Serge. *Histoire de la société guyanaise : les années cruciales, 1848-1946*. Ed. Caribéennes, 1987.

la Guyane) contribua largement à entretenir la réserve de l'opinion publique à son sujet.

Il semble en outre que cinquante ans après son échec électoral en Guyane, Monnerville — son action, ses positions idéologiques — soit à la fois rejeté par la gauche (qu'elle soit modérée, d'obédience socialiste, ou plus extrême, autonomiste ou nationaliste) et « récupéré », donc quelque peu trahi, par la droite par ailleurs gaulliste.

La gauche voit en Monnerville le patriote inaltérablement attaché à la France mère-patrie, le défenseur acharné des politiques d'assimilation, dont la départementalisation de 1946 apparaît comme l'aboutissement et en même temps le point de départ. Or ce sont là des valeurs dans lesquelles la gauche de la fin du ^{xx} siècle ne se reconnaît plus, et la gauche ultramarine moins que les autres.

La droite gaulliste, traditionnellement favorable au statut départemental, salue en Monnerville le père de la départementalisation, grâce auquel les Guyanais ont eu accès à la citoyenneté française. Mais ce crédit qui lui est accordé reste ambigu, du fait de son opposition au général De Gaulle, larvée puis explicite à partir de 1962.

Qui sont donc aujourd'hui les héritiers politiques, s'ils existent, de Gaston Monnerville et du monnervillisme ? La question même est-elle légitime ?

Quant à la suppression du bagne, elle semble avoir perdu tout écho dans la mémoire collective, de quelque tendance qu'elle soit.

De fait, la personnalité et la pensée de Gaston Monnerville, tout autant que le rôle-clé qu'il a joué, par l'intermédiaire d'un parti structuré et d'un électorat majoritaire, dans la vie politique guyanaise entre 1932 et 1945, sont très largement occultés, négligés.

Autant Galmot a suscité d'écrits², autant Monnerville est resté en marge de l'intérêt des historiens comme du grand public³. Les quelques témoins

2 Citons entre autres Blaise CENDRARS, qui a, dans *Rhum*, immortalisé Jean Galmot comme le sauveur des masses laborieuses, notamment les orpailleurs et les balatistes, en butte au pouvoir corrompu et despotique des gouverneurs et de leurs alliés locaux. A. BONNETON, guyanais lui-même, dans *Takari*, reste largement tributaire des témoignages oraux qu'il a reçus et met lyriquement l'accent sur la mort énigmatique de J. Galmot et la révolte populaire qui en découla. Le mémoire de recherche de Jean-Marie BILLAUD traite plutôt des mœurs politiques et électorales guyanaises, avant et après l'élection de J. Galmot. L'auteur arrête son étude à 1940 sans analyser en profondeur les enjeux des positions prises par les divers partis.

3 René Jadfard, vainqueur de Monnerville aux législatives de novembre 1946, a fait l'objet de son côté d'une étude par Georges OTHILY, qui, dans *René Jadfard ou l'éclair d'une vie*, s'est attaché, malheureusement sans présenter l'ensemble de ses sources archivistiques, à cerner la personnalité de l'adversaire de G. Monnerville et à décrire le déroulement des deux campagnes législatives de juin et novembre 1946.

encore vivants de cette période de l'entre-deux-guerres, amers et désabusés, se montrent peu enclins à en parler. Les principaux travaux d'historiens de la Guyane concernent les aspects sociaux et économiques de la période⁴.

Il aura donc fallu attendre le centenaire de la naissance de Gaston Monnerville⁵, six ans après son décès, pour le replacer dans l'histoire et même l'espace guyanais⁶.

Le v^e Colloque international francophone du canton de Payrac (Lot) avait été consacré dès 1995 à Gaston Monnerville. Mais son déroulement fut peu suivi par l'opinion publique guyanaise, malgré une retransmission télévisée des principales manifestations liées à ce colloque. Y participèrent essentiellement des Guyanais installés en France, membres de l'U.G.A.G.⁷, qui connaissaient et fréquentaient Gaston Monnerville dans les dernières années de sa vie. Les actes du colloque, publiés en 1996 par l'A.D.E.L.F.⁸, qui sont d'une grande richesse sur le plan du témoignage et des nombreuses pistes de recherches qu'ils suscitent, n'ont pas eu un grand impact dans la communauté guyanaise, en dehors de quelques spécialistes, faute d'avoir été largement diffusés en librairie.

Le Sénat et le C.H.E.V.S. ont été à l'origine d'un deuxième colloque scientifique consacré à Monnerville le 26 janvier 1996, dont les actes ne sont pas publiés à ce jour.

En Guyane, c'est à l'initiative du Conseil régional, alors présidé par Georges Othily⁹, que dès 1984, des liens ont été renoués avec Gaston Monnerville.

4 Citons MAM LAM FOUCK, Serge. *Histoire de la société guyanaise : les années cruciales, 1848 1946*. Paris, Ed. Caribéennes, 1987.

PETOT, Jean. *L'Or de Guyane : son histoire, ses hommes*. Paris, Ed. Caribéennes, 1986.

LÉON, Patrick. « L'Usine de Lamirande de 1927 à 1942 », dans *Pagara*, n° 1, 1996, p. 133-140.

5 Inscrit au calendrier des célébrations nationales.

6 Puisqu'un buste de Monnerville, sculpté par Jacques Canonici, est venu orner en 1997 le Jardin botanique, au centre de Cayenne.

7 Union des Guyanais et Amis de la Guyane.

8 *Le Président Gaston Monnerville* : actes du v^e Colloque international francophone du canton de Payrac (Lot) organisé à Loupiac du 31 août au 3 septembre 1995, [publiés] sous la direction de Jacques Augarde, Simone Dreyfus et Edmond Jouve. Paris : A.D.E.L.F., 1996.

9 Président du Conseil régional de 1983 à 1992. Sénateur de la Guyane depuis 1989.